#### **ENTENTE INTERVENUE**

**ENTRE** 

### L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ci-après appelée « l'Université »,

ΕT

# L'ASSOCIATION DES CADRES ET PROFESSIONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (ACPUM)

ci-après appelée « l'Association »

#### Objet : Ajout d'un jour férié pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

**ATTENDU** que le gouvernement fédéral a institué la « journée nationale de la vérité et de la réconciliation »

comme jour férié;

**ATTENDU** que cette journée a été fixée au 30 septembre de chaque année;

ATENDU que l'Université souhaite reconnaître l'importance de la commémoration organisée par les

communautés autochtones visant à sensibiliser aux conséquences intergénérationnelles des pensionnats sur les individus, les familles et les communautés, et à promouvoir le concept

« Chaque enfant compte »;

Comme suite aux échanges intervenus, les parties conviennent de ce qui suit :

- 1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 2. La clause 22.01 du protocole est modifiée comme suit : La journée nationale de la vérité et de la réconciliation est ajoutée à la liste des fériés à compter de l'année 2024 et pour les années à venir. Le jour férié ajouté est observé le 30 septembre de chaque année, sous réserve du point 3.
- 3. Lorsque le 30 septembre est un lundi, un samedi ou un dimanche, le jour férié de la *journée nationale de la vérité et de la réconciliation* est observé le vendredi précédent.
- 4. Si le gouvernement du Québec ajoute un jour férié pour souligner la journée nationale de la vérité et de la réconciliation à la liste des fériés prévus à la Loi sur les normes du travail, les modalités d'application obligatoires entourant ce férié qui seront imposées par le gouvernement du Québec, auront préséance sur les modalités prévues à la présente entente, en cas d'incompatibilité. De plus, ce jour férié ajouté par le gouvernement du Québec ne pourra avoir pour effet de donner un jour férié supplémentaire aux personnes salariées de l'Université.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Montréal ce 1er jour du mois de mai 2024.

## L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Caroline Desjardins-Saey

Directrice, relations de travail et partenariats

RH

Direction des ressources humaines

Gilbert Grenier

Conseiller principal en relations de travail Direction des ressources humaines

## L'ASSOCIATION DES CADRES ET PROFESSIONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE **MONTRÉAL (ACPUM)**

Catherine Bussières Catherine Bussières

Signature numérique de

Date: 2024.05.01 16:44:40 -04'00'

Catherine Bussière Administratrice **ACPUM** 

Marie-Claude Levesque

Directrice générale

**ACPUM**